



Conseil d'Administration Inserm
03 décembre 2019

Déclaration commune sur le Plan stratégique Inserm
Sgen-CFDT Recherche^{EPST} - CFTC Recherche

Nous apprécions que la présidence ait largement consulté afin d'élaborer le Plan Stratégique de l'INSERM (PSI) 2021-2025.

Nous sommes convaincus de **l'importance des quatre priorités identifiées**, mais le PSI n'ayant pas tenu compte d'un grand nombre de nos **propositions alternatives relatives aux approches, moyens financiers et humains indispensables pour atteindre les objectifs, le résultat de cette consultation est plutôt décevant.**

Ainsi nous exprimons des **fortes réserves** sur les approches avancées pour la réalisation des priorités. Au final, les orientations importantes sont évoquées dans le PSI, mais les moyens présentés pour y parvenir posent question.

La Priorité 1 met en avant **la mission de l'INSERM pour une recherche translationnelle, allant de la recherche fondamentale jusqu'au patient.** Elle vise à renforcer le rôle de l'Inserm dans le contexte national et international de la recherche en santé, à développer son implication sociétale et maintenir sa compétence organisationnelle de la recherche. En effet, au niveau international, l'INSERM doit renforcer ses capacités d'action pour maintenir un certain leadership et rester ainsi un partenaire respecté et considéré. En particulier, pour ne pas accumuler plus de retard, l'INSERM doit investir massivement dans les nouvelles technologies (e.g. les développements en santé numérique et en intelligence artificielle) qui joueront un rôle primordial dans la santé publique du futur (intervention chirurgicale à distance, aide au diagnostic et décision médicale, médecine personnalisée, robotique pour l'assistance au handicap...). Il est nécessaire et urgent de **pouvoir se positionner** face à d'autres systèmes investis dans cette recherche en santé, qui sont notamment soient des systèmes totalitaires étatiques ou des systèmes dont les intérêts sont purement financiers.

La Priorité 2 cherche à **favoriser l'interaction entre l'INSERM et ses partenaires** par la création de **grandes structures** de recherche sur le plan national et de développer des partenariats internationaux.

Au niveau national, dans le cadre de la préparation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), le groupe 2 qui a travaillé sur l'attractivité de la recherche française, a (déjà) constaté le **décrochage de la France provoqué** par le **manque de subvention du gouvernement** et par la **contractualisation massive** des agents. Et ceci, **malgré** les fusions des universités sur un même site afin de **créer de grandes structures de recherche.** L'INSERM doit rester très vigilant afin d'**éviter les mêmes erreurs stratégiques.**

Au niveau international, **l'INSERM dispose (encore) d'un fort crédit en recherche biomédicale et santé.** Cependant la plupart des pays européens investissent beaucoup plus dans la recherche que la France (<2,3% du PIB). Il est urgent de changer le cap et d'investir massivement dans la recherche académique publique pour **éviter que l'INSERM ne perde son rang** dans la recherche biomédicale et en santé.

La Priorité 3 (derrière les mots clefs « rénover la politique RH » et « simplification administrative » afin de faciliter le travail quotidien du personnel engagé dans la recherche) fait la promotion de **nouveaux modes de recrutement comme le “tenure track”** et le “contrat mission”, ainsi que l'augmentation de la prime de chercheurs.

La réalisation des buts du PSI implique le « recrutement des profils inédits » sous forme de « *tenure track* » (c-a-d un CDI en forme de titularisation conditionnelle ou une période de stage prolongé) 5 ans après la thèse. Il s'agit de recruter les plus « brillants », plus jeunes (cependant, 5 ans après la thèse, avec des périodes de post-doc à l'étranger obligatoires, les candidats ont 33 ans ou plus). Nous doutons fortement que les meilleurs chercheurs répondent à l'appel de l'Inserm sur ces postes contractuels), s'ils comparent les salaires et les moyens de travail proposés par des institutions étrangères. L'objectif de recruter 20% des chercheurs sur ce type de profil ne serait réaliste que si on attribuait pour chacun de ces CDI un budget qui dépasserait au moins **3 fois le salaire d'un CR**. Un tel **investissement déséquilibré** ne ferait que dégrader les possibilités des autres chercheurs en **opposant de fait ces 2 catégories**.

Par ailleurs, ce mode de recrutement « tenure track » est complètement inadapté à notre structure de la recherche, en comparaison au système nord-américain facilitant le passage continu d'une université à l'autre, permettant ainsi un bon avancement de carrière académique. De plus en France, l'industrie en recherche pharmaceutique et en santé n'ouvre que très peu de perspectives pour les personnes qui souhaiteraient quitter l'Inserm ou en cas de non-renouvellement du CDI. Nous craignons que ce **mode de recrutement** ne soit **contre-productif** en **aggravant la précarité** des chercheurs contractuels, tout en **dégradant l'attractivité** de la recherche française en santé.

La Priorité 4 prône une **démarche vers une science ouverte**. L'accès aux publications et aux data est nécessaire et utile pour la recherche, mais sera certainement très couteuse. Il faudra donc trouver des modèles de financement pertinents qui ne viendront pas diminuer encore les budgets des laboratoires.

En conclusion, nous exprimons des fortes réserves sur les approches proposées, dénonçons le manque de moyens financiers et humains indispensables pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'INSERM. Nous considérons que le PSI manque de l'ambition nécessaire pour assurer une recherche de qualité, ainsi que des recherches indépendantes et à risque, le tout pour ouvrir des nouveaux chemins de connaissance vers la thérapie.

Ce manque d'ambition a son **origine dans les faibles moyens financiers** qui sont **attribués par l'Etat** à l'INSERM, ce qui témoigne du **peu d'intérêt du gouvernement dans la nécessité et l'importance d'une recherche innovatrice et de rupture**. C'est pourquoi, il est urgent de déclarer que le refus d'une augmentation significative des moyens alloués à l'INSERM, au cours des prochaines années, causerait inévitablement un **décrochage dramatique** de la recherche française et en particulier de la recherche biomédicale et en santé.

Nous devons faire face aux nouveaux défis de la recherche biomédicale et en santé. Il faut **augmenter l'attractivité des métiers de la recherche** de ce pays par des **rémunérations** au moins **équivalents de celles des pays européens**^[1] et par une **augmentation significative des subventions de base** attribuées aux laboratoires.^[2]

Il s'agit d'un plan stratégique sur 5 ans. Cette programmation dans le temps doit permettre la mise en place des budgets nécessaires pour que les agents puissent réaliser une recherche biomédicale et en santé à la hauteur des **attentes de nos compatriotes**.

Nous les élu.e.s SGEN-CFDT et CFTC Recherche des personnels **votons contre** ce Plan stratégique 2021-2025.